



Avis de Soutenance

Monsieur Paul D'ARGAIGNON

Droit

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

La condition juridique de la noblesse en Gascogne orientale (milieu XVIe siècle - 1790)

dirigés par Monsieur Philippe NELIDOFF

Soutenance prévue le **samedi 23 novembre 2019** à 14h00

Lieu : Université Toulouse 1 Capitole 2 rue du doyen Gabriel Marty 31000 Toulouse

Salle : des Thèses

Composition du jury proposé

M. Philippe NELIDOFF	Université Toulouse 1 Capitole	Directeur de thèse
M. Pierre BONIN	Université Paris 1 Panthéon Sorbonne	Rapporteur
Mme Jacqueline HOAREAU-DODINAU	Université de Limoges	Rapporteur
M. Philippe DELVIT	Université Toulouse 1 Capitole	Examinateur
Mme Sylvie DESACHY	Archives départementales de l'Hérault	Examinateur

Mots-clés : noblesse, gasconne, juridique,

Résumé :

La thèse porte sur la condition juridique de la noblesse du milieu du XVIe siècle au XVIIIe siècle. Cette recherche approfondie ne peut être menée à l'échelle nationale : la Gascogne orientale seule, c'est-à-dire la partie de cette province située dans le ressort du parlement de Toulouse, a fait l'objet d'investigations. Il est important de préciser ce qu'a représenté la noblesse dans la société d'Ancien-Régime : un modèle social, exerçant une forte attraction sur les couches sociales non nobles moyennes et supérieures. Elle bénéficiait d'un préjugé favorable, par le biais de représentations sociales et politiques lui accordant une considération particulière, malgré des critiques. Elle permettait aussi de jouir de nombreux privilèges, rendant la condition nobiliaire très favorable. Cette étude est l'occasion d'examiner la signification de la noblesse à l'époque moderne, tant à travers l'analyse de la conception de la noblesse véhiculée par les écrivains, et plus particulièrement les juristes, que l'étude des mentalités des nobles gascons. Sur cette base, notre recherche porte sur deux points principaux : la possession du statut noble, par l'acquisition et la perte de ce statut, et la preuve de la possession de ce statut, par la preuve de noblesse. L'acquisition de la noblesse passait par ce que l'on appelle les sources de la noblesse. La cessation de la noblesse pouvait être définitive ou temporaire. Le statut noble pouvait faire l'objet de contestations, face auxquelles il fallait prouver sa noblesse. Cette preuve connut de profondes transformations tant sur le fond que sur la forme. Prouver sa noblesse permit de faire face non seulement aux contestations, mais aussi d'accéder à des places réservées à la noblesse. Cette étude permet de délimiter les contours du second ordre, d'établir une frontière juridique, et d'appréhender une possible porosité avec le tiers-état. Ensuite, elle cherche à mieux comprendre la complexité des rapports entre le pouvoir royal et la noblesse, sa volonté d'abaisser la noblesse ou au contraire de la conserver.